

**De grâce, n'employez plus le vieux sigle "PME",
piège et fourre-tout**

Yvon GATTAZ explique dans son livre "La moyenne entreprise" - Fayard 2002 - comment le sigle "PMI" a été inventé en 1936 lorsque quelques "petites entreprises industrielles", des "PI", se sont séparées de la CNPF (Confédération Nationale de la Production Française), ancêtre du MEDEF, en annexant curieusement la lettre M, alors qu'aucune moyenne entreprise ne figurait parmi elles. Puis, "PMI" s'est transformé en "PME" pendant la dernière guerre, pour y inclure les entreprises commerciales.

Cette annexion des ME par les PE restera une énigme de l'histoire économique de la France, alors que les moyennes entreprises sont plus proches des grandes entreprises GE par leur organisation et leur gestion et qu'un sigle plus homogène serait sans doute "MGE".

Il demande qu'on appelle "petites entreprises" de façon générique les entreprises de petite taille, à l'instar du "*small business*" américain.

Si l'on veut préciser la catégorie de façon précise, il recommande la classification :

TPE	0	à	10	salariés
PE	10	à	100	"
ME	100	à	3000	"
GE		>	3000	"

En tout état de cause, il demande, malgré l'estime qu'il a pour la dynamique Confédération qui contient le sigle PME dans sa raison sociale, la suppression des expressions extravagantes :

1°/ "Une PME", un singulier qui est un barbarisme car on ne peut être à la fois P et M. Avez-vous rencontré dans la rue une petite et moyenne personne ?

2°/ L'ensemble "PME-PMI" qui est une absurdité car il signifierait que les industries (PMI) ne sont pas des entreprises (PME).

3°/ Les expressions incompréhensibles "petite PME" pour petite entreprise ou "grosse PME" pour moyenne entreprise, enflures sémantiques peu excusables.

Pour ceux qui pensent que ce problème de classification des entreprises par taille est mineur, l'auteur démontre que la confusion actuelle, avec l'utilisation abusive du sigle "PME", a fait tout simplement disparaître les vraies moyennes entreprises qui ont actuellement une parfaite inexistence légale malgré leur premier rang dans l'économie française.